

Direction de l'immigration économique

Le 16 mai 2017

Monsieur Dory Jade
Directeur général
CAPIC-ACCPI
245, Fairview Mall Drive, suite 407
Toronto (Ontario) M2J 4T1

Objet : Suspension de la réception des demandes d'immigration dans les programmes qui s'adressent aux candidats immigrants entrepreneurs et travailleurs autonomes

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 11 avril 2017 adressée à la ministre de l'Immigration et de la Diversité et de l'Inclusion, M^{me} Kathleen Weil, relativement à la suspension de la réception des demandes d'immigration dans les programmes qui s'adressent aux candidats immigrants entrepreneurs et travailleurs autonomes. M^{me} Weil m'a confié le soin de vous répondre.

Le Programme des immigrants entrepreneurs est en cours de révision actuellement. Cette révision vise à encourager la venue de personnes talentueuses et innovantes qui contribueront au dynamisme des régions et au développement économique du Québec. Dans ce contexte, aucune demande de Certificat de sélection du Québec ne sera reçue dans le cadre du Programme des immigrants entrepreneurs pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. Cette décision concerne également les candidats entrepreneurs qui possèdent une connaissance du français de niveau intermédiaire avancé démontrée par un test standardisé reconnu par le MIDI.

Également, dans le contexte de la réforme réglementaire actuellement en cours, le Ministère étudie la possibilité d'apporter des améliorations au Programme des travailleurs autonomes. Ainsi, le MIDI ne recevra pas de nouvelles demandes de candidats travailleurs autonomes afin de poursuivre cette étude.

En espérant ces informations utiles, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur,



Ghislain Beaudin